

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20231005DEL6

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n° 1 à la convention partenariale relative à la mise en place du Guichet Numérique Métropolitain

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal n° 20180924DEL18 du 24 septembre 2018, a été approuvée la convention partenariale de Guichet Numérique Métropolitain dénommé pl entre la Métropole de Lyon et la Ville de Bron.

Afin de délivrer un service numérique et un dispositif partenarial toujours au plus près des besoins des usagers et des attentes des communes, la Métropole de Lyon a lancé une évaluation du positionnement du guichet numérique métropolitain. Cette évaluation porte sur la perception :

- des usagers de Toodego,
- des communes sur le positionnement de Toodego et l'analyse de leurs attentes en termes d'évolution,
- des directions métier de la Métropole de Lyon sur le positionnement, les usages de Toodego en interne et l'analyse de leurs attentes en termes d'évolution.

Dans le cadre du renouvellement de ladite convention, la Métropole de Lyon a choisi de tenir compte des résultats obtenus lors de cette évaluation.

Dans ces conditions et étant donné les délais inhérents à la réalisation de cette étude et à la rédaction de la nouvelle convention qui en découlera, il est nécessaire de proroger la durée de la convention.

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la convention partenariale du Guichet Numérique Métropolitain pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 31/12/2025, afin d'assurer la continuité du service pour les communes partenaires et leurs administrés.

Il vise par ailleurs à prévoir les conditions de substitution de la convention partenariale par une nouvelle convention.

Toutes les autres dispositions prévues à la convention restent inchangées tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Métropole de Lyon l'avenant n° 1 à la convention partenariale relative au Guichet Numérique Métropolitain ainsi que tous les documents s'y afférant,

- **DIRE** que les crédits nécessaires à la poursuite du projet seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et 2025 selon les principes de ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD